

Département de la Loire
Canton de Charlieu
Commune de PRADINES

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués par Monsieur le Maire se sont réunis sous la présidence de Monsieur Charles BRUN, Maire.

Étaient présents : AUPERT Mickaël, BOULLIER Magali, FESSY Véronique, DENIS Sylvie, HETSCH Jean-Marc, LACOUR Danielle, LARRAY Patrick, MONDIERE Hubert, PIVOT Laurent, RIVIERE Mickaël, SEIGNERET Ludivine.

Étaient absents : Mickaël GOUJON, Maxime GASDON.

Était absent ayant donné bon pour pouvoir : SCHIMITZ Jean-Marc (pouvoir à Jean-Marc HETSCH)

Secrétaire de séance : Véronique FESSY

Date de convocation : 12 septembre 2024

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le règlement des services périscolaires 2024-2025 a été approuvé par délibération du 30 avril 2024.

S'agissant de l'horaire de réservation de la garderie le matin, il est inscrit, **dans son article 2**, que « **les réservations sont modifiables le matin même jusqu'à 7h pour la garderie du matin et du soir** ».

Il propose de modifier cet horaire et d'avancer cet horaire à la veille à Minuit pour répondre à des contraintes liées au logiciel et l'aligner avec celui de la cantine. De plus, selon le règlement actuel, il ajoute que les parents ont la possibilité de déposer leur(s) enfants en garderie le matin en l'absence de réservation en cas de demande à caractère exceptionnel et motivées par des impératifs d'ordre professionnel ou familial difficilement prévisibles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve :

- la modification de **l'article 2** du règlement des services périscolaires 2024-2025 qui sera libellé ainsi : « **les réservations sont modifiables la veille jusqu'à Minuit pour la garderie du matin et du soir** ».

Fait à Pradines, le 17 septembre 2024.

Le secrétaire de séance,

Véronique FESSY

Le Maire,
Charles BRUN